



Résolution Banques

Les Suisses de l'étranger sont de plus en plus irrités face aux banques suisses.

Pour le Conseil des Suisses de l'étranger, il n'est pas admissible, surtout au vu de la mobilité croissante de nos concitoyens, que des personnes qui déclarent leurs avoirs et qui sont donc en conformité avec les règles fiscales de leur pays de résidence, ne puissent maintenir des relations bancaires dans leur pays d'origine ou doivent s'acquitter de frais excessifs. Il s'érige contre toute discrimination, que ce soit sur la base du domicile ou sur la base de l'exigence d'un montant minimum élevé sur le compte, ce qui exclut la majorité des intéressés.

Le Conseil des Suisses de l'étranger en appelle aux banques et aux autorités afin qu'elles proposent des solutions permettant à nos concitoyens de l'étranger qui sont en règle avec les autorités fiscales de maintenir des relations bancaires en Suisse à des conditions raisonnables.

Resolution Banken

Die Auslandschweizer sind zunehmend empört über die Schweizer Banken.

Für den Auslandschweizererrat ist es inakzeptabel, vor allem in Anbetracht der zunehmenden Mobilität, dass Personen, welche ihre Guthaben deklarieren, also die Steuergesetze ihres Wohnsitzlandes respektieren, keine Bankbeziehungen in ihrem Herkunftsland mehr unterhalten können oder nur zu überhöhten Gebühren. Er verwahrt sich gegen jede Diskriminierung aufgrund des Wohnorts oder in Form einer hohen Mindesteinlage, welche die meisten Auslandschweizer ausschliesst.

Der Auslandschweizererrat ruft Banken und Behörden auf, Lösungen zu unterbreiten, welche es unseren Mitbürgern im Ausland, die sich an die Steuergesetze halten, ermöglichen, in der Schweiz Bankbeziehungen zu vernünftigen Bedingungen zu pflegen.

*Approuvé par le CSE le 24.03.2012
Durch den ASR verabschiedet am 24.03.2012*